

### **ORIENTATION DES ELEVES DE 3 EME : VŒUX DEFINITIFS AVANT LE 31 MAI 2023**

Madame, Monsieur,

Voici quelques informations et rappels concernant le processus d'orientation.

Avec votre enfant, **vous devez formuler des vœux définitifs d'orientation et choisir un établissement.** Comme pour les vœux provisoires, vous devez vous connecter à téléservices via éduconnect. Le lien se trouve sur notre ENT en première page. En cas de difficulté, merci de contacter Mme CARAYOL, notre secrétaire, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18h.

A ce stade, il s'agit donc de choisir **une orientation** (2<sup>nde</sup> GT, 2<sup>nde</sup> Pro ou 1<sup>ère</sup> année de CAP) mais aussi **une affectation**, c'est-à-dire un établissement.

**Pour les élèves qui choisissent une orientation en 2<sup>nde</sup> générale et technologique, vous devez saisir le lycée de secteur.** Celui-ci est déterminé par votre lieu de résidence (domicile familial ou celui d'un des deux parents en cas de séparation). Dans la grande majorité des cas, **c'est le lycée Louis Rascol.** Toutefois, si vous avez changé d'adresse ou si vous envisagez de le faire prochainement, merci de vous rapprocher du secrétariat pour que nous puissions vous indiquer quel est le lycée de secteur.

**Les parents qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant dans le lycée de secteur doivent faire une demande de dérogation**, le formulaire est téléchargeable sur l'ENT, merci de nous le transmettre avant le 7 juin 2023. Aucune demande de dérogation n'est nécessaire pour une affectation dans un établissement de l'enseignement agricole.

**Pour les élèves qui formulent une orientation en 2<sup>nde</sup> professionnelle ou une 1<sup>ère</sup> année de CAP**, les parents choisissent librement leur lycée (aucune demande de dérogation n'est nécessaire), **dix vœux sont possibles.** Pour maximiser leurs chances d'obtenir une affectation, **les familles doivent saisir plusieurs vœux de formation et plusieurs établissements.**

**Les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études dans un lycée privé ou un Centre de Formation des apprentis (CFA)** sont invités à contacter l'établissement rapidement et s'assurer que leur dossier a été retenu. **Les familles doivent formuler un deuxième vœu dans une formation d'un établissement public** pour sécuriser leur projet d'orientation.

Avec les professeurs principaux, **nous ferons avant le conseil de classe (le 8 juin 2023), un point sur le projet d'orientation et d'affectation de chaque élève.** Je prendrai contact avec les parents pour lesquels un risque de désaccord existe. En effet, **la décision définitive d'orientation est prononcée par le chef d'établissement.** Un recours devant la commission d'appel est toutefois possible.

Enfin, **si vous devez formuler des vœux dans une autre académie que Toulouse, merci de me contacter,** le calendrier de saisie des vœux d'orientation varie d'un territoire à un autre !

Avec les professeurs principaux et le conseiller d'orientation, M. CHABERT, **nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans le cadre de la procédure d'orientation**, n'hésitez pas à nous contacter.

Jean-Marc ROBIN



Nb : les élèves qui souhaitent candidater pour une **section européenne** (anglais ou espagnol) ou demander **l'option arts plastiques** du **lycée Bellevue d'Albi** doivent retirer un dossier au secrétariat. Les documents - en téléchargement sur notre ENT - doivent nous être remis au plus tard **vendredi 26 mai 2023.**